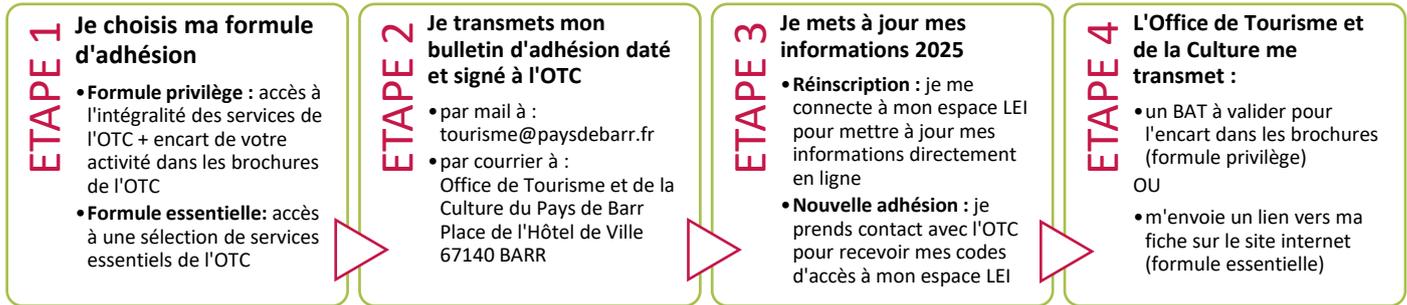


VOTRE ADHESION EN 4 ETAPES

Attention : aucun règlement ne doit accompagner votre bulletin d'adhésion.

Une facture correspondant au montant de votre souscription vous parviendra par mail au cours de 2ème trimestre 2026.

Si vous souhaitez recevoir votre facture au format papier, merci de nous l'indiquer.



UN PARTENARIAT, DES ENGAGEMENTS

Notre Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr s'engage à :

- vous tenir informés régulièrement des actualités du tourisme du territoire
- vous mettre en relation – si vous le souhaitez – avec les organismes de classement ou de labellisation tels que Clévacances, Gîte de France, Tourisme et Handicap...
- vous aider à améliorer la qualité de votre accueil
- vous accompagner en mettant à votre disposition un espace pro sur notre site internet et un groupe Facebook à votre service
- demander des visites de contrôle auprès des instances habilitées en cas de manquements graves constatés et pouvant nuire à l'image de la destination Pays de Barr

En tant que partenaire de l'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr, vous vous engagez à :

- agir en ambassadeur de la destination Pays de Barr auprès de vos clients et partenaires
- informer l'OTC de toutes modifications et/ou nouveautés liées à votre activité ou mettre à jour vos informations directement sur le LEI lorsque vous y avez accès
- travailler avec nos services avec pour objectifs communs la satisfaction de la clientèle et le développement touristique de la destination Pays de Barr
- consulter et diffuser les outils mis à votre disposition par l'OTC (site web, brochures) pour communiquer à votre clientèle une image touristique fiable
- adhérer à notre politique qualité (traitement et suivi des avis/réclamations) et répondre courtoisement à toute réclamation qu'elle soit justifiée ou non, dans les meilleurs délais
- participer à nos enquêtes de satisfaction ou bilans
- accueillir tout personnel de l'OTC souhaitant visiter votre établissement et/ou connaître votre activité
- vous informer de l'état des stocks de votre documentation distribuée dans notre espace accueil
- respecter les contrats/conventions de commercialisation (si concerné), et appliquer les conditions générales de vente

En cochant cette case, je déclare adhérer à l'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr pour l'année 2026 et respecter les engagements détaillés ci-dessus.

Date :

Signature :

Tout dossier d'adhésion incomplet ne sera pas traité par nos services.

Passé le 20/12/2025, votre présence dans les brochures de l'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr ne peut être garantie.

L'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr se réserve le droit de refuser, de mettre un terme ou de suspendre une adhésion si cette dernière ne correspond pas aux critères éthiques, aux intérêts touristiques de la destination ou en cas de manquement relatif à notre politique qualité (risques constatés ou réclamations graves et remarques récurrentes en termes d'hygiène, de sécurité, de qualité d'accueil).

Nous vous informons que toutes les données transmises sur ce dossier d'adhésion (formulaire papier ou en ligne) sont partagées au niveau local, départemental et régional. Ces données sont diffusées dans les documentations et sites web des organismes tels que :

www.paysdebarr.fr/visiter, www.visit.alsace, www.routedesvins.alsace et d'autres supports de promotion de la destination.

Votre signature est obligatoire car elle donne aux organismes cités un droit d'usage des informations communiquées. L'Office de Tourisme et de la Culture du Pays de Barr se réserve le droit de modifier les descriptifs sur la base de données LEI afin de respecter la ligne éditoriale du site web et des supports s'y attachant. Votre déclaration engage votre responsabilité en cas d'erreurs.